

## Décrets

Gouvernement du Québec

### Décret 618-2001, 30 mai 2001

CONCERNANT la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c E-18), la ministre d'État à l'Économie et aux Finances soit chargée du suivi des engagements pris en matière d'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi et qu'elle assume, à ce titre, la responsabilité des effectifs, des activités ainsi que des crédits afférents, ces derniers étant prévus au programme 5 du portefeuille « Conseil exécutif ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36267

Gouvernement du Québec

### Décret 619-2001, 30 mai 2001

CONCERNANT le Comité ministériel à la jeunesse

IL EST ORDONNÉ sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 584-2001 du 23 mai 2001 soit modifié par l'addition, à la fin du quatrième alinéa du dispositif, des mots « ainsi que la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36268

Gouvernement du Québec

### Décret 620-2001, 30 mai 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur André Legault comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur André Legault, directeur des politiques relatives aux institutions financières au ministère des Finances, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 103 785 \$, à compter du 4 juin 2001 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur André Legault, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36269

Gouvernement du Québec

### Décret 621-2001, 30 mai 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Clément D'Astous comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Clément D'Astous, directeur général des politiques budgétaires au ministère des Finances, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 103 785 \$, à compter du 4 juin 2001 ;